

Loi anti-inflation

frustration et d'injustice. J'aimerais vous faire part d'un télégramme que j'ai reçu du président du district 30 de la FEESO. Voici:

Le public devrait avoir la possibilité de présenter ses vues au comité avant que le bill ne devienne loi. Les enseignants de l'Ontario ont pendant cinq années, subi l'application de plafonds établis par le ministère provincial de l'éducation, ils méritent un rattrapage convenable. Le programme fédéral doit faire preuve de bonne foi et de justice. Pas de contrôle des salaires sans contrôle de prix efficaces. Sur les 34,000 enseignants, 14,000 ont terminé leurs négociations, 20,000 sont donc désavantagés. Les enseignants aussi sont préoccupés par l'inflation et aideront à élaborer un programme juste et équitable pour tous les membres de notre société.

Cet exemple montre encore une fois combien cette mesure législative a été bâclée et mal conçue. A moins qu'elle ne soit modifiée de façon à tenir compte, entre autres, des liens historiques, elle provoquera non seulement un sentiment de frustration chez différents groupes de travailleurs, comme les enseignants de l'élémentaire et du secondaire, mais favorisera en fait l'injustice et des règlements de salaires inégaux.

Les enseignants de l'Ontario voient leur position de négociation se compliquer davantage à cause d'une mesure provinciale, le bill 100, qui impose certaines limites de temps aux négociations. Beaucoup devront peut-être faire grève sans offre salariale concrète parce que cette mesure législative fédérale est en conflit avec une mesure provinciale acceptée de bonne foi par les enseignants.

Les députés néo-démocrates s'opposent à ce programme. Nous avons prôné par le passé et nous prônerons encore des contrôles sélectifs dans les secteurs clés de l'économie, comme l'énergie et certaines industries manufacturières. Nous préconisons des dégrèvements d'impôt pour les personnes à faible revenu afin de stimuler l'emploi et d'alléger pour elles les effets de l'inflation. Nous souhaitons la mise en place d'un programme de construction massive qui assurerait aux Canadiens les logements dont ils ont besoin et leur fournirait du travail. Pour ce faire, nous devons contrôler les taux d'intérêt hypothécaire.

En conclusion, nous considérons ce programme comme un échec avant même qu'il soit appliqué. Il ne s'attaque pas au cœur du problème. Les mesures de contrôle des prix prévues sont inefficaces. Ce qui va arriver, c'est que les travailleurs feront les frais de l'offensive contre l'inflation à cause de contrôles rigides des salaires. A notre avis, le programme est injuste, irréalisable et indigne de notre appui.

● (2100)

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, la Chambre a la responsabilité d'étudier le bill C-73, intitulé Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada. A ce stade de la deuxième lecture du projet de loi et de la motion de renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques, je tiens à prendre part au débat à cause de l'importance de cette loi et de la gravité des conséquences qu'elle entraînera inévitablement.

Il y a déjà quelques années que je siége à la Chambre, et j'ai également une certaine expérience du monde des affaires. En entendant le très honorable premier ministre (M. Trudeau) prononcer son discours à la télévision nationale lundi le 13 octobre dernier, et après avoir pris connaissance du bill C-73, je dois conclure que l'observateur politique tant soit peu averti réalise très vite la fragilité de la situation économique canadienne et la gravité de la voie

[M. Symes.]

dans laquelle s'engage le pays par l'établissement d'une telle politique.

Loin de moi cependant l'idée de vouloir dramatiser la situation ou de jouer à l'alarmiste en accusant tout le monde au passage pour en faire des boucs émissaires chargés de tous les péchés du monde et responsables de tous nos problèmes. Au contraire, je veux présenter une critique objective de la loi tout en soulignant les erreurs qui ont pu être commises. Les recommandations que j'entrevois comme logiques et les mises en garde que je considère importantes, je les signalerai au gouvernement.

Je dois d'abord dire que le gouvernement n'avait pas le choix. Il fallait qu'il fasse quelque chose. Il ne pouvait absolument pas laisser aller l'économie plus longtemps au gré des événements sans risquer que tout éclate irrémédiablement.

J'avais d'ailleurs déjà averti l'ancien ministre des Finances à ce sujet, et je le répète à l'actuel ministre des Finances. Il est définitivement révolu le temps où le gouvernement pouvait tout simplement laisser passer le temps pour que les problèmes se règlent d'eux-mêmes d'une façon ou de l'autre.

Madame le président, il faut que le gouvernement réalise plusieurs choses et agisse en conséquence. Même si le genre de mesures préconisées par cette loi peut être discutable...

J'espère au moins que le gouvernement est maintenant décidé à prendre les devants en matière d'administration du pays et à adopter des mesures préventives si c'est encore possible au lieu de courir derrière les problèmes et finalement arriver toujours trop tard avec des solutions qui perdent de leur efficacité parce qu'elles sont déjà dépassées lorsqu'elles sont présentées.

En réalité, c'est surtout par son inaction que le gouvernement a lui-même provoqué au Canada cette psychologie d'anticipation qui fait que les entreprises procèdent à des augmentations maximales de prix en prévision d'augmentations maximales de salaires, et que de l'autre côté, les travailleurs exigent les plus grandes hausses de salaire possible afin de se prémunir contre l'augmentation des prix. C'est un cercle vicieux qui commence, alimentant inévitablement la spirale inflationniste.

En d'autres termes, tous exigent de plus en plus, poussés par la crainte et désireux de se mettre à l'abri, alors que, d'autre part, la productivité nationale tirait de l'arrière. Cela ne pouvait donc absolument pas durer. Que l'on soit ou non d'accord avec le projet de loi, on doit au moins reconnaître au gouvernement le mérite de tenter quelque chose dans une situation qui, avouons-le, n'est pas facile, et où les solutions ne sont pas toujours aussi simples à trouver que certains le prétendent.

Monsieur le président, l'histoire se répète. Les 10 p. 100 d'augmentation maximale actuelle comme mesure en vue de freiner l'inflation, c'est à peu près la même chose que ce qui fut essayé il y a quatre ans aux États-Unis, plus précisément de décembre 1971 à janvier 1973. En réalité, il s'agit d'une espèce d'indexation à retardement; c'est-à-dire que l'on permet que les salaires s'accroissent à un taux inférieur au taux de l'inflation, quitte à les rajuster si l'inflation augmente trop rapidement. On permet une augmentation possible des salaires de 8 p. 100, plus 2 p. 100 pour être au pas avec la productivité, alors que le taux d'inflation est estimé à plus de 11 p. 100.

Même si les circonstances ont évolué depuis ce temps et que la situation économique globale n'est plus ce qu'elle était en 1971, on doit quand même souligner qu'après un